

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2014

Présents : Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Bernadette DESABRES, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, adjointes, Jean-François LOURY, adjoint, Bérengère GUIF, Chantal JOUANIN, Florence RUI, Laurence PAJON, Nathalie CLORATE, conseillères municipales, Bernard CAULIER, Thomas CLAVIER, Didier JOUHANNEAU, Narcisse SALMON, François-Régis THINAT conseillers municipaux.

Absents excusés : Geneviève MALHERBE, Bernard CAPO (pouvoir à Fabrice CHOLLET), Claude GEORGES (pouvoir à Florence RUI), Jean-Jacques DUTEIL (pouvoir à Didier JOUHANNEAU).

Secrétaire de séance : Nadine DELANNE-LETOURNEUR

M. le maire ouvre la séance à 19h15 et explique que le pouvoir de Mme MALHERBE n'est pas signé et ne peut être pris en compte. Il présente les pouvoirs et l'ordre du jour.

1. Extension de commissions

M. le maire explique que M. Jacques DOUCET a déposé sa candidature pour intégrer la commission « Finances ». M. LOURY propose 3 candidats pour la commission « Cadre de vie » : Luc BAJARD, Patrick MARTIN et Mme Laurence LECOEUR.

Le conseil municipal à l'unanimité nomme M. DOUCET, membre de la commission « Finances » et MM. BAJARD, MARTIN et Mme LECOEUR membres de la commission « Cadre de vie ».

M. le maire ajoute que M. DUTEIL doit travailler à élargir la commission « Travaux » en recontactant les anciens membres extérieurs. Il propose de permettre des ajouts jusqu'aux grandes vacances mais pas au-delà.

2. Restauration scolaire : actualisation du règlement

Mme DESABRES présente le règlement proposé et notamment la disposition relative aux impayés. Mme JOUANIN demande si cette clause est autorisée. Mme DALLEE répond qu'à ce jour la jurisprudence admet le refus d'inscription pour impayés.

Suite à une question de Mme CLORATE, Mme DESABRES confirme que le refus d'inscription sera le résultat d'un cumul d'impayés et pas d'un simple retard sur la dernière facture. Elle précise que pour l'année scolaire passée, les quelques cas d'impayés importants avaient trouvé une issue positive. Elle ajoute que le dossier d'inscription prévoit des coupons de couleur pour faciliter la gestion par les parents et le personnel.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet de règlement présenté pour l'année scolaire 2014/2015.

Mme GUIF soulève le cas d'un enfant accueilli dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour allergie au gluten, qui nécessiterait un réfrigérateur séparé. Elle demande si l'accueil serait possible. M. le maire répond qu'il faut, pour chaque P.A.I., voir la faisabilité des mesures demandées.

3. Accueil périscolaire : actualisation du règlement et des tarifs

Mme DESABRES présente le règlement proposé qui inclut la même nouveauté que le règlement du restaurant scolaire. Suite à une question de Mme DELANNE-LETOURNEUR, elle explique que la clause de pénalité pour retard existe déjà et fonctionne bien. Le conseil municipal à l'unanimité vote le projet de règlement présenté pour l'année scolaire 2014/2015.

Mme DESABRES explique que les tarifs seront votés au prochain conseil municipal, après avis de la commission « Enfance ».

4. Temps d'accueil périscolaire (T.A.P.) : règlement

Mme DESABRES présente le règlement proposé pour la mise en place des T.A.P. qui reprend les dispositions des autres services périscolaires. Elle rappelle que ce service est gratuit. Elle annonce qu'un dossier d'inscription sera distribué par la CCTV pour les T.A.P. aux élèves de l'école

élémentaire. Elle précise que la commune a souhaité que ce dossier ne soit pas commun aux 2 écoles contrairement aux autres communes. Elle explique que ce choix délibéré doit permettre aux parents d'élèves de l'école maternelle d'utiliser le même dossier d'inscription pour tous les services communaux, TAP compris.

Mme PAJON demande comment les effectifs d'encadrement sont déterminés jusqu'au 30 septembre. M. le maire répond que les services s'adaptent. Un encadrement maximal est prévu au début. Mme DESABRES fait remarquer que la plupart des parents rendent le dossier dès la rentrée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le règlement présenté pour l'année scolaire 2014/2015.

Mme CLORATE demande s'il est possible que les enfants apportent et mangent un encas le mercredi à l'accueil périscolaire. Mme DESABRES répond qu'à l'instar du goûter le soir, cela ne pose pas de problème.

Mme JOUANIN souhaite savoir combien coûtent ces services. Mme DESABRES répond que la réforme coûte environ 20 000 €. Mme DALLEE précise que cela comprend le ménage des classes et l'accueil périscolaire le mercredi. Mme DESABRES précise que l'aide de l'Etat n'est pas importante. Mme DALLEE ajoute que cette aide d'environ 4 000 € (fonds d'amorçage) porte seulement sur les T.A.P. et pas sur l'entretien des classes et l'accueil périscolaire.

5. Conventions avec la CCTV pour le centre de loisirs

a. Mise à disposition de biens

Mme OSWALD présente le projet de convention qui reprend les dispositions de l'an passé. La CCTV demande à disposer des mêmes locaux :

- La salle Ste Jeanne
- Accès au City stade et au stade (sauf s'il est indisponible pour travaux),
- Une partie de l'école maternelle : salle de la bibliothèque, salle de sieste, sanitaires des petits, salle de motricité, halls d'entrées, salle de restauration, préau et cour fermée
- l'accueil périscolaire comprenant une salle, des sanitaires, un bureau, une tisanerie et une cour fermée.
- rez-de-chaussée de l'école élémentaire (1 classe + préau + sanitaires)

Les tarifs de remboursement des frais d'utilisation des locaux sont évalués forfaitairement à 4 € par enfant pour les frais énergétiques et 3,75 € par enfant pour les produits et matières consommables.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer cette convention de mise à disposition des biens à la CCTV pour le centre de loisirs.

b. Mise à disposition de personnel

Mme OSWALD présente le projet de convention qui reprend les dispositions de l'année passée, hormis la révision du coût horaire des agents, à savoir :

- agents d'entretien : 45 h (15,22€ - moyenne du service)
- agents techniques : 54 h (moyenne du service 15,77 €)
- agent de secrétariat de la Mairie : 10 min / enfant / inscrit (moyenne du service 16,49 €)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel selon les conditions précisées ci-dessus.

6. Participations sur travaux délégués au SDE 18

a. Rénovation de l'éclairage public (poursuite du plan REVE)

M. le maire rappelle que le SDE 18, suite à l'audit réalisé sur l'éclairage public, propose une nouvelle tranche de renouvellement d'équipements d'éclairage public économes. Il rappelle que l'éclairage ne doit plus éclairer le ciel désormais mais exclusivement le sol. Il ajoute que tous les éclairages boules doivent être remplacés pour cette raison.

Il présente le programme 2014 : un remplacement d'armoires électriques très énergivores (Bourg, Rond point, Bois Blanc, le square, les Bardinets, le Platé, Les Descloux). Le montant de ces travaux s'élève à 29 973,22 € H.T. dont une participation communale de 8 991,97 €.

Il présente également les travaux divers nécessaires en dehors du plan REVE, d'un montant de 2 751,00 € donc une participation communale de 1 375,50 € (50%). Il s'agit d'une pose de prise pour guirlande et de l'installation d'un variateur.

M. CLAVIER demande pourquoi la commune doit financer une armoire pour la ZAC si cette dernière et son éclairage public sont communautaires. M. le maire répond qu'il faudra revoir ce point avec le SDE 18. M. CLAVIER avance l'hypothèse d'un secteur mixte CCTV/commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer avec le SDE 18, le plan de financement prévisionnel qui engage la commune à hauteur de 10 367,47 €.

M. le maire explique qu'il est difficile de suivre la gestion des commandes auprès du SDE 18 et qu'il a adressé en conséquence un courrier pour demander l'amélioration du suivi par le SDE 18. L'entreprise AEB qui entretient l'éclairage de la commune a pour seul interlocuteur le SDE 18 qui doit faire en sorte que la commune soit informée des travaux réalisés. Il rappelle que priorité est donnée au programme d'éclairage public car il faut profiter des programmes d'aide à 80% ou 50%. Il ajoute que les autres secteurs d'investissement ne sont pas abandonnés pour autant.

b. Enfouissement impasse de la vallée

M. le maire rappelle que la route de la vallée a été choisie pour faire l'objet d'enfouissement des réseaux car les travaux sur le réseau électrique sont entièrement payés par le SDE 18 qui a besoin d'intervenir pour en augmenter la puissance.

M. le maire rappelle le montant des travaux pour les différents réseaux :

- Réseau d'éclairage public : 33 278,07 € (dont 50% payés par la commune soit 16 639,04 €)
- Réseau d'électricité : pas de participation communale (100% SDE 18)
- Réseau de communication : 14 330,35 € pris en charge à 100% par la commune.

Il explique que la commune avait demandé un chiffrage de l'enfouissement pour les impasses de la Vallée et des Peupliers. Il ajoute que l'impasse de la Vallée a été retenue car l'état de la route rendait cette intervention prioritaire sur l'impasse des peupliers qui présente un meilleur état. Il explique que la réalisation des 2 impasses représentait un budget trop important.

M. le maire présente la répartition des coûts pour les travaux de l'impasse de la Vallée :

- Réseau d'éclairage public : 11 613,67 € (dont 50% payés par la commune soit 5 806,84 €)
- Réseau d'électricité : 37 156,16 € (dont 40% payés par la commune soit 14 862,48 €)
- Réseau de communication : 7 454,37 € pris en charge à 100% par la commune.

M. le maire explique que la commune ne pouvait pas laisser des poteaux dans la rue rien que pour le réseau de téléphone au seul titre qu'aucune aide n'est accordée pour enfouir. Mme DALLEE ajoute que sur ce réseau, la TVA n'est pas remboursée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à signer avec le SDE 18 le plan de financement prévisionnel qui engage la commune à hauteur de 28 123,69 € H.T. (TVA à régler sur le seul réseau de communication).
- autorise M. le maire à signer une convention temporaire de délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau de communication.

Mme GUIF propose qu'un panneau d'information placé route de la Vallée renseigne la population sur le coût des travaux entrepris. M. CLAVIER répond que ces panneaux sont chers et qu'ils sont plutôt à placer en début de chantier pour informer sur le coût total de l'opération et la participation des différents financeurs. M. le maire ajoute que, dans ce cas, une information est faite dans le bulletin municipal.

M. JOUHANNEAU ajoute que les riverains peuvent recevoir cette information à l'occasion d'une réunion publique.

M. le maire dit qu'une synthèse du coût total de cette opération sera présentée lors de la prochaine commission travaux.

7. Adhésion à l'Association Régionale de Fleurissement (ARF)

M. LOURY propose d'adhérer à l'ARF afin de bénéficier de 20 € de réduction sur chaque inscription aux assises régionales du fleurissement. Mme DESABRES ajoute que ces rencontres sont vraiment profitables au personnel qui peut échanger sur des pratiques et des nouveautés dans les forums.

Le conseil municipal à l'unanimité décide que la commune doit adhérer à l'ARF (montant : 65 €/an).

Questions diverses :

✓ M. le maire présente le calendrier des commissions de la CCTV.

✓ M. le maire rend compte d'une réunion avec la CCTV et la Communauté de communes des Hautes Terres du Haut Berry relative à la répartition du soutien financier au projet d'un centre de cyclisme. Le Président de cette communauté de communes a fait remarquer que sa collectivité rencontrait des difficultés financières et que la population de sa communauté était bien moindre que celle de la CCTV. M. le maire explique que la répartition financière tiendra compte de ces arguments. Il fait remarquer que le Président de la CCTV soutient ce projet. M. le maire considère que ce projet relève du développement économique et touristique. Ce projet soutenu par la Région, le Conseil Général, et Saint Martin d'Auxigny requiert un budget de 20 000 € la 1^{ère} année.

M. le maire ajoute que M. CARABIN a été élu Président du Comité départemental et qu'il invite le conseil municipal à essayer le vélodrome.

✓ Mme JOUANIN demande si le projet d'installation d'un médecin sur la commune est toujours d'actualité. M. le maire répond qu'un médecin est toujours intéressé. Il rappelle qu'un projet de cabinet privé est bloqué par l'ordre des médecins et que la commune a écrit à ce sujet à la Ministre de la santé, sans réponse à ce jour.

Il ajoute que les projets semblent bouger à la ZAC et que la Poste pourrait bien déménager. Il invite les conseillers à réfléchir au devenir du local du centre de tri quand il sera vacant. Il dit que ce bâtiment communal pourrait accueillir un cabinet médical mais il faudra envisager le financement des travaux et les conditions d'accueil des médecins.

M. le maire rend compte d'un rendez-vous avec le Président de la CAF au sujet d'une subvention. En effet, la crèche n'est plus aux normes. Elle doit agrandir sa cuisine. M. le maire a présenté le pré-projet estimé à 200 000 € de travaux. La CAF accepte de le financer à hauteur d'environ 80 % des travaux (sans les études et la maîtrise d'œuvre). Mme OSWALD ajoute que l'extension se ferait à l'arrière du bâtiment car cela s'avère moins coûteux que sur le côté.

✓ M. le maire informe l'assemblée qu'il a adressé à Mme la Préfète une lettre faisant part du mécontentement de la liste suite à son « étiquetage » politique.

✓ M. le maire rend compte de la manifestation organisée le mardi 20 mai pour le maintien de la Trésorerie. Il fait remarquer qu'il manquait des représentants de Pigny (excusé) et de Fussy. Il donne lecture d'un courrier du Ministre des Finances qui confirme que rien n'est décidé dans ce dossier et que les travaux des Aix sont sans lien avec l'accueil d'une future trésorerie fusionnée. M. le maire ajoute que les syndicats étaient présents et ont organisé un défilé.

✓ SIRDAB : M. le maire relate l'élection du bureau. Il estime que Mme FENOLL élue présidente in extremis semble vouloir instaurer plus de démocratie. Elle a proposé que les Vice-Présidents soient issus de chacune des Communautés de Communes et que les autres membres du bureau (4) soient issus de l'agglomération. M. le maire s'est présenté pour être membre du bureau et l'assemblée a

effectivement élu 2 membres de l'agglomération et 2 des Communauté de Communes voisines. M. le maire dit qu'il a ainsi sa place à la table des discussions pour le PLH etc...

✓ Travaux des Roches : M. le maire explique que le SMIRNE se décide sur le déplacement de canalisation mal placée aux Roches et ce, à ses frais. Il rappelle que le chantier a pris 3 mois de retard mais qu'il est primordial de régler la question pour permettre de commencer les travaux par le bon côté.

✓ M. le maire donne lecture d'une lettre de Mme la Préfète en réponse à un courrier de M. SALMON relatif à la RAVE party. Mme la Préfète rappelle que cette manifestation n'était pas autorisée et qu'heureusement aucun dégât ni blessure n'est à déplorer. M. SALMON dit avoir demandé le coût de cette manifestation pour la collectivité. M. le maire fait remarquer qu'aucune plainte n'a été enregistrée au prétexte que la manifestation était autorisée.

Agenda :

27 mai : Spectacle pour les élèves de l'école élémentaire

31 mai et 1^{er} juin : Week end des artistes et Fête du jeu à Allogny et Menetou (avec Haut Comme 3 Pommes)

13 juin : Réunion d'information aux parents d'élèves de l'école maternelle

19 juin : Commission du personnel

20 juin : Inauguration de l'espace vert du rond point et de la statue de la Liberté

21 juin : Fête de la musique (appel à volontaires pour le montage des barnums à partir de 9h00) ;

28 juin : Réunion du CCAS

30 juin : Commission Environnement :

Juin : Festival d'art de rue organisé par le Carroi.

3 juillet : Remise des prix au CM2.

9 juillet : Don du sang

Mme PAJON dit que « Brins de culture » s'est bien passé et a attiré du monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.